



Système Participatif de Garantie pour un label agro-écologique au Maroc

Sylvaine Lemeilleur¹, Juliette Sermage², Annie Mellouki³

¹ CIRAD, UMR MOISA, ² Expert indépendant agroéconomiste, ³ Présidente du Réseau des Initiatives en Agroécologie du Maroc

Contact : sylvaine.lemeilleur@cirad.fr

Résumé

Au Maroc, un nombre croissant de producteurs s'engagent vers une meilleure prise en compte de l'environnement et des facteurs sociaux dans leur manière de produire. Par ailleurs, cette qualité socio-environnementale est aujourd'hui demandée par un nombre non négligeable de consommateurs urbains en quête de signes de qualité pour guider leurs achats. En l'absence du label public de l'agriculture biologique au Maroc jusqu'à l'automne 2018, certains acteurs ont choisi de se tourner vers une marque privée d'agroécologie et vers un système participatif de garantie (SPG). Dans cet article, nous présentons le processus participatif qui a permis à ce SPG d'émerger. Nous nous demandons dans quelle mesure le processus participatif utilisé a conduit à une vision commune et a induit une appropriation et une amélioration des règles. Les résultats du processus participatif et les indicateurs du protocole de suivi-évaluation montrent à la fois que les différentes composantes du SPG sont maintenant disponibles pour la communauté d'utilisateurs et que – malgré les tensions inhérentes à l'action collective—ces composantes semblent faire sens pour les participants. Néanmoins, il semble trop tôt pour évaluer les facteurs de pérennité de cette organisation dans le temps, et de nombreux défis restent encore à soulever pour le développement du SPG au Maroc.

Mots clés : Système Participatif de Garantie, Agroécologie, Approches participatives, Maroc

Introduction

Au Maroc, un nombre croissant de producteurs veulent signaler aux marchés alimentaires urbains leurs engagements sociaux et écologiques dans leur manière de produire.

Dans le même temps, la qualité socio-environnementale est de plus en plus demandée par certains consommateurs urbains, préoccupés par l'utilisation abusive et peu contrôlée des produits chimiques de synthèse par les agriculteurs nationaux. Cependant, les consommateurs souhaitent

s'appuyer sur des signes de qualité (ou un label) sur le mode de production et/ou la transformation des produits qu'ils achètent.

En l'absence de décret nécessaire pour la mise en œuvre de la norme publique sur l'agriculture biologique au Maroc (loi 39-12) jusqu'à l'automne 2018¹, seule la certification liée aux normes européennes ou américaines en matière d'agriculture biologique était disponible. Celles-ci sont évidemment coûteuses et inappropriées pour les producteurs qui vendent leurs produits localement.

Dans ce contexte, le Réseau des Initiatives Agroécologiques du Maroc (RIAM), en partenariat avec le CIRAD², a mis en œuvre une expérience pilote de système participatif de garantie (SPG). La région de Rabat a été choisie en raison de l'existence d'une communauté de pratique rassemblant des producteurs et consommateurs engagés au sein d'initiatives locales (AMAP *Swani Tiqa*, marché paysan, ...). Le SPG est défini comme un « système d'assurance qualité ancré localement. Il certifie les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances» (IFOAM³, 2008). Plus qu'un processus de certification, le SPG cherche également à contribuer à un processus d'apprentissage continu et à des échanges sociaux permanents au sein d'une communauté d'acteurs concernés en vue de l'amélioration des pratiques et du renforcement des circuits de commercialisation.

¹ Bien qu'un règlement, un cahier des charges et la certification étaient prévus dans la convention cadre de 2011 et dans la loi relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques promulguée en 2013, ceux-ci ne sont entrés en vigueur au Maroc qu'en septembre 2018.

² Ce partenariat a également bénéficié d'un financement de la Fondation Crédit Agricole du

Dans le cas du projet pilote de Rabat, cette certification de proximité et participative vise à qualifier les pratiques agroécologiques. L'agroécologie est une approche systémique de la production agricole qui s'appuie sur un ensemble de techniques liées aux prédispositions offertes naturellement par les écosystèmes. Si cette approche est plus complexe que l'agriculture biologique⁴, elle ne rentre pas *a priori* en contradiction avec celle-ci.

Le succès et la pérennité de ce système de certification dépendent de la légitimité et de la pertinence du système choisi perçues par tous les participants. Pour atteindre cet objectif, le projet pilote a été mis en œuvre grâce à des approches participatives. L'intervention extérieure directe a été essentiellement focalisée sur la facilitation du processus d'émergence. L'autonomie de la communauté d'utilisateurs et du partenaire (RIAM) est privilégiée afin de permettre un développement et une adoption à plus large échelle sur le long terme.

Dans la section suivante, nous présentons le développement des SPG comme une alternative de certification et expliquons le contexte marocain qui justifie l'expérience pilote. Dans une seconde section, nous décrivons la méthodologie participative utilisée pour mettre en œuvre le SPG dans la région de Rabat. Les résultats sont présentés dans la troisième section. Pour conclure, nous discutons des enjeux de changement d'échelle qui se posent au SPG marocain et de sa place dans l'environnement institutionnel marocain

Maroc pour le Développement Durable pour une partie de ses activités.

³ Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique

⁴ L'Agriculture Biologique telle qu'elle est définie aujourd'hui dans les textes réglementaires repose avant tout sur l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires (engrais, pesticides), ainsi que l'absence d'OGM.

comme alternative complémentaire au nouveau règlement public sur l'agriculture biologique⁵.

Les systèmes participatifs de garantie

Les labels liés au mouvement de l'agriculture biologique visent à signaler et à garantir des méthodes de production spécifiques qui respectent les principes de l'agriculture biologique. Au niveau mondial, il existe différentes logiques dans les méthodes de garantie et d'attribution des labels. La plupart de ces labels - souvent publics - nécessitent un contrôle par un organisme de certification privé et indépendant pour donner le droit d'utiliser le label.

Les SPG représentent une alternative. Cette certification participative et non marchande repose sur l'évaluation entre pairs (producteurs) et le contrôle social de leur communauté (consommateurs, restaurants, épiceries, détaillants, etc.) considérés comme capables de mesurer le respect des normes que les producteurs se sont engagés à respecter. Plus qu'un simple processus de certification, le SPG cherche à fournir un cadre facilitant les activités de commercialisation individuelles ou collectives, ainsi qu'un moyen de contribuer à un processus d'apprentissage continu – grâce aux visites de fermes et aux échanges réguliers, il aide à résoudre les problèmes pratiques— et crée un tissu socio-économique local et durable sur un territoire (Lemeilleur et Allaire, 2018).

Suite à l'émergence du concept de SPG en 2004 et à sa définition en 2008 par l'IFOAM, de nombreuses organisations locales et

internationales ont saisi cet outil pour promouvoir l'agroécologie ou l'agriculture biologique. Généralement moins coûteux que la certification par une tierce partie et plus adapté aux petits entrepreneurs locaux (producteurs, artisans), cet outil est également mis en œuvre par des ONG ou des gouvernements, dans de nombreux pays en développement, pour soutenir les communautés de petits agriculteurs et leur permettre de générer des revenus via l'accès aux marchés alimentaires différenciés.

Aujourd'hui, on compte un nombre croissant de gouvernements qui ont pris des mesures pour promouvoir ce mode de certification alternative et inclusive (Brésil, Costa Rica, Uruguay, Bolivie, Inde, Vietnam, Laos, etc.). Selon la FAO, les SPG sont un mécanisme crédible, pertinent et économiquement accessible. La FAO s'est également montrée proactive en soutenant cette forme de certification dans les pays en développement en tant que solution alternative appropriée pour les petits agriculteurs (Loconto et al., 2016).

Vers un label agroécologique au Maroc

Au Maroc, bien que de nombreux consommateurs aient entendu parler de l'agriculture biologique, cette dernière est encore un marché de niche. Selon une enquête auprès des consommateurs (Marzouk et Gbemenou, 2014), les principaux obstacles à son expansion sont liés aux prix de vente très élevés, aux difficultés de trouver des produits biologiques sur les marchés et au manque d'informations sur les méthodes de production et les moyens de garantie.

⁵ Voir aussi l'entretien d'un producteur en agroécologie dans ce même numéro (El Khallouki et al., 2019).

Faute de réglementations strictes et de contrôles efficaces, la consommation de produits alimentaires représente un danger pour la santé d'une population de plus en plus sensibilisée à ces risques.⁶ Très peu d'études se sont réellement penchées, jusqu'alors, à évaluer cette préoccupation (Raïs et al., 2016 ; Aderghal et al., 2019). Raïs et al. (2016) s'intéressent à la préoccupation des consommateurs marocains à Casablanca et à Meknès pour la qualité sanitaire de la menthe. Leurs résultats montrent que 85% des consommateurs interrogés sont effectivement conscients des problèmes de qualité sanitaire sur la menthe (toutes classes sociales confondues) et 40% des consommateurs interrogés ont baissé leur consommation de menthe. Cette prise de conscience des consommateurs pour la qualité sanitaire de la menthe peut être transposée à d'autres produits alimentaires.

Les enquêtes menées par Aderghal et al. (2019) auprès de consommateurs et des distributeurs de Rabat montrent que de manière générale, 76% des personnes interrogées considèrent qu'il existe des risques sanitaires sur les produits alimentaires au Maroc. En l'absence de normes et de labels, les consommateurs se fient avant tout à des critères de routine et de confiance envers leur distributeur pour réduire leur incertitude sur la qualité sanitaire des produits qu'ils achètent (Aderghal et al., 2019).

Au Maroc, les premières réflexions sur les SPG et un label agroécologique ont été initiées au sein du RIAM. Le RIAM est une association nationale dont l'objectif principal est d'encourager le développement de l'agroécologie au Maroc, à travers la valorisation des initiatives, l'information, la

mise en lien et le partage entre les acteurs de l'agroécologie. Bien que formalisée à travers la création de l'association seulement en juin 2015, l'idée de mise en réseau des acteurs de l'agroécologie est plus ancienne et émane des formations d'animateurs en agroécologie menées par Terre et Humanisme Maroc. Les membres fondateurs de cette association (des agronomes, des producteurs néo-ruraux et des consommateurs de la classe moyenne marocaine ou binationale) étaient conscients des problèmes environnementaux et de santé publique générés par l'agriculture conventionnelle au Maroc. Un réseau d'échanges de pratiques agroécologiques et la possibilité d'identifier ces modes de production leur sont apparus essentiels.

Les premières réflexions sur la mise en place d'un Système de garantie ont démarré au sein de ce réseau encore informel dès 2011. En 2016-2017, le RIAM organise des Forums de l'agriculture durable dans différentes régions du Maroc⁷. La nécessité de mettre en place une garantie pour valoriser l'engagement des producteurs et répondre au besoin de garantie des consommateurs, ainsi que la nécessité de développer des points de vente pour les produits «agroécologiques» sont alors confirmées au sein des ateliers de discussion. A la suite de ces forums, des marchés paysans s'organisent dans quatre villes du Maroc (Mohammedia, Casablanca, Marrakech, Rabat) grâce à la mise en lien entre producteurs et consommateurs provoquée par le RIAM. Le marché paysan de Rabat, *Souk Al Fallah*, est créé en janvier 2017.

Les réflexions sur le SPG n'ont pas abouti en 2011 en raison du manque de temps des acteurs bénévoles du réseau. En 2017, grâce à

⁶ Un communiqué de l'ONSSA a interdit récemment la consommation de la menthe à l'échelle de six régions du royaume pour cause d'usage excessif de produits chimiques et donc impropre à la consommation.

⁷ Ces forums ont bénéficié du soutien financier de la Fondation Crédit Agricole du Maroc pour le Développement Durable

un nouveau partenariat avec le centre de recherche CIRAD, le RIAM a pu démarrer une expérience pilote de SPG dans la région de Rabat et la création d'un signe de qualité agroécologique auquel les producteurs et les consommateurs peuvent se référer. L'innovation émane donc à la fois de la recherche, du secteur associatif et de la société civile.

Méthodologie

Démarche générale

Ce travail de recherche est basé sur une démarche de recherche-action et le projet pilote de SPG à Rabat a été mis en œuvre grâce à des approches participatives. Le processus participatif présente des avantages évidents dans certaines situations, à savoir que les participants sont plus susceptibles d'appliquer les nouvelles décisions sur le long terme (Hassenforder et al., 2015).

Dans notre étude de cas, la participation incluant les différentes parties prenantes (producteurs, consommateurs, épiciers, restaurateurs, etc.) était nécessaire pour décider à la fois de l'objectif recherché dans le cadre du SPG, du contenu des règles et de la conception du label.

Le processus participatif avait plusieurs objectifs directs: (i) **améliorer la compréhension et l'appropriation des principes des SPG par les participants**; (ii) **produire des documents et outils de support pour le SPG** (charte, cahiers des charges, formulaire de visites de contrôle, règlement intérieur du SPG, etc.); et (iii) **créer les conditions permettant aux participants de gérer de manière autonome le SPG**. Certains résultats indirects étaient également attendus: (iv) **le renforcement d'une communauté de pratique**; et (v) **les échanges**

de connaissances. En effet, au-delà du fonctionnement du SPG lui-même par la suite, qui vise à permettre des échanges techniques au sein de groupes locaux et lors de visites de contrôle, la phase de construction du SPG par des méthodes inclusives peut générer un premier enrichissement des connaissances collectives et un renforcement du réseau local autour de l'agroécologie.

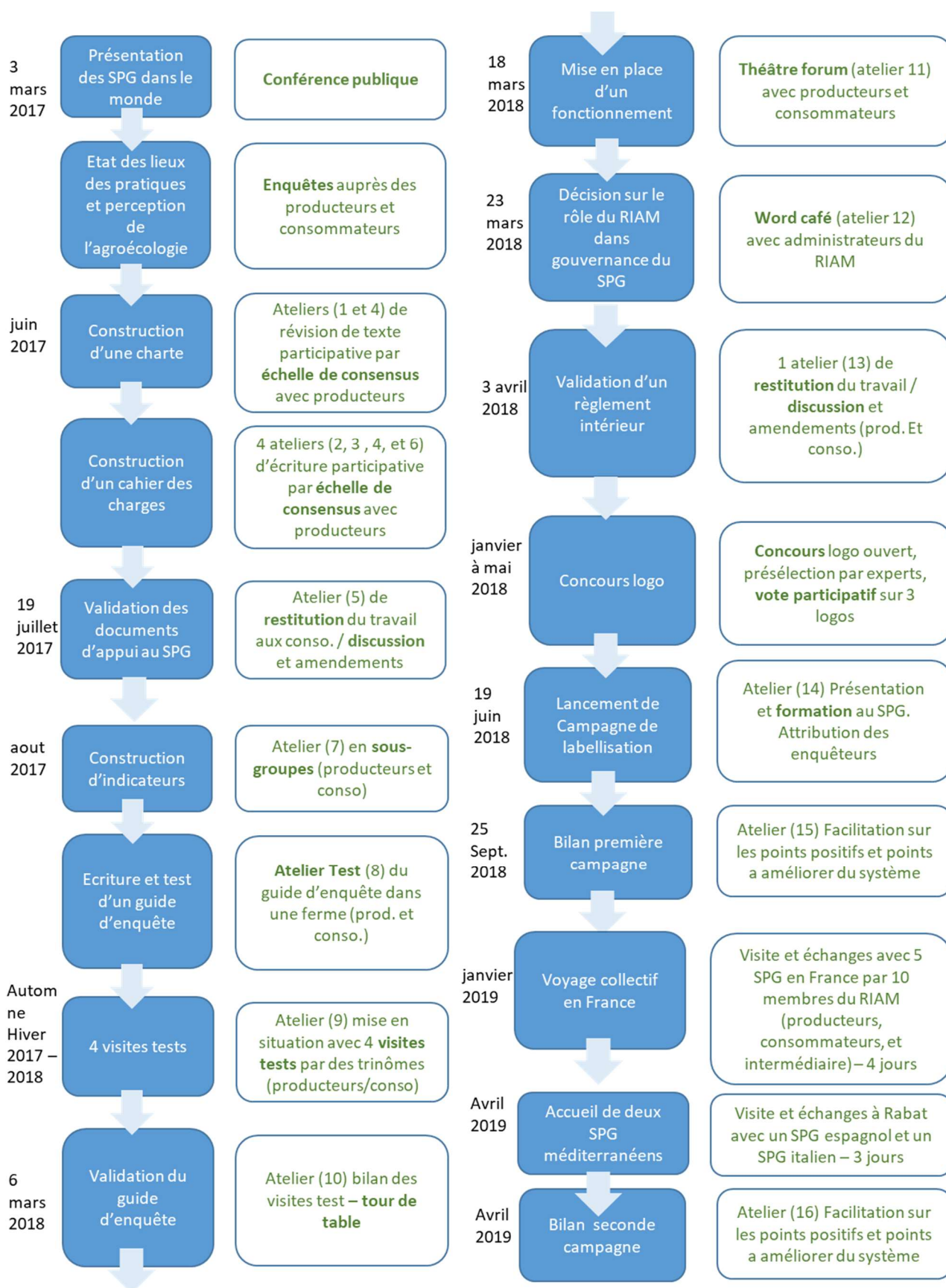
Le processus a suivi plusieurs étapes (Figure 1). Pour lancer le projet, une conférence publique a été organisée pour présenter les principes, les avantages et le développement des SPG dans le monde. Ensuite, nous avons mis en place une enquête individuelle :

- auprès de tous les producteurs identifiés par le RIAM autour de Rabat revendiquant des pratiques agroécologiques (26 producteurs enquêtés) ;
- auprès de consommateurs habituels des marchés paysans à Rabat (26 consommateurs enquêtés) ;
- et auprès d'intermédiaires concernés par la vente de produits agroécologiques ou biologiques répertoriés et connus par RIAM (5 lieux de distribution et 2 restaurants).

Cette enquête exploratoire avait pour objectif de mettre en évidence les visions individuelles de l'agroécologie (valeurs et pratiques) et de connaître les attentes et la représentation individuelles du SPG.

Ensuite, une série de 16 ateliers et deux moments d'échanges entre SPG méditerranéens ont été organisés sur une période de 25 mois, de mars 2017 à juin 2019 – comprenant deux campagnes de labellisation (de juin à octobre 2018 et de février à juin 2019).

Figure 1. Chronologie du processus participatif



Les animateurs étaient trois personnes : un chercheur du CIRAD, un ingénieur agronome indépendant et un stagiaire ingénieur agronome. Les animateurs étaient chargés de la conception du processus participatif, y compris de la liste des participants potentiels, de l'animation des ateliers, de la sélection des outils participatifs utilisés et de la communication des résultats.

Les participants étaient des volontaires parmi les listes des membres du RIAM et la liste des consommateurs du marché paysan de Rabat.

Leur nombre n'a jamais été limité (excepté pour le voyage collectif en France, limité à 10 personnes) même si tous les types de participants n'étaient pas invités à tous les ateliers. Les ateliers (1, 2, 3, 4 et 6) étaient réservés aux agriculteurs car ils nécessitaient des connaissances très techniques en agriculture. Les autres ateliers étaient ouverts à tous les participants, sauf un (atelier 12) axé sur la gouvernance nationale du SPG, comprenant uniquement les administrateurs du RIAM.

Différents outils participatifs ont été utilisés lors des ateliers. Pour la rédaction collective de la charte, un premier projet a été proposé par les facilitateurs aux producteurs sur la base des résultats de l'enquête et d'un ensemble de chartes bien connues des SPG (Nature et Progrès en France, Certified Naturally Grown aux États-Unis, etc.).

Chaque paragraphe de la charte a été réécrit par les participants et adopté par échelle de consensus (Figure 2) (Dionnet et al., 2017). C'est-à-dire qu'après chaque proposition de modification, l'ensemble des participants étaient conviés à donner son avis au travers des cartons de couleur signifiant une échelle de consensus : « OK avec la proposition » (vert) « la proposition ne me satisfait pas totalement mais je peux l'accepter » (jaune) « je ne suis pas d'accord avec la proposition » (rouge), « je ne me prononce pas » (blanc). Si les cartons jaunes

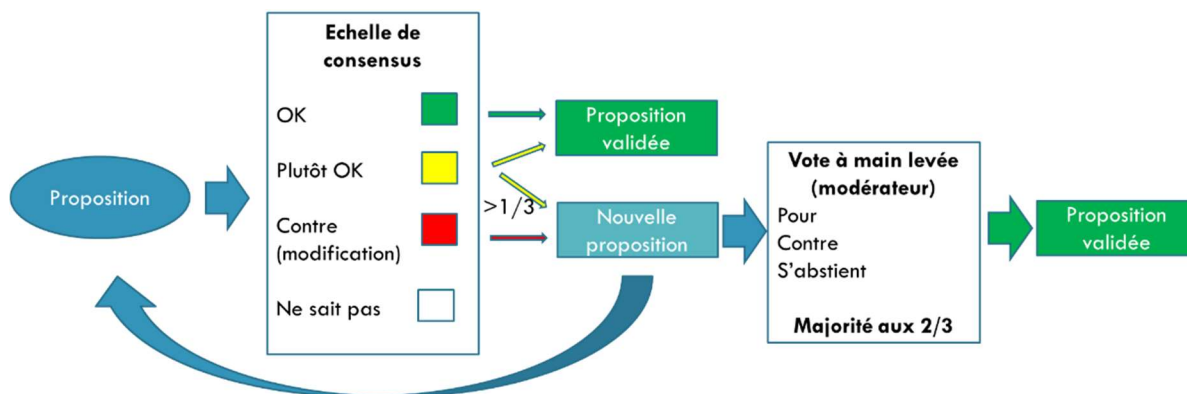
représentaient plus d'un tiers des avis ou s'il y avait un carton rouge, une nouvelle proposition était faite.

Pour la rédaction collective du cahier des charges « production végétale », un cadre simple de trois types de critères (obligatoires, interdits, recommandés) a été proposé par les animateurs aux producteurs, qui ont rempli le contenu des critères par échelle de consensus. Des ateliers dans les exploitations agricoles ont ensuite été mis en place pour produire des indicateurs liés aux spécifications du cahier des charges, puis un formulaire de visite de contrôle permettant d'informer ces indicateurs.

Enfin un atelier de restitution par les producteurs des documents cadres écrits a été organisé auprès des consommateurs et intermédiaires. Cet atelier a permis d'apporter de nouveaux amendements proposés par ces autres acteurs à ces documents pour répondre à leurs propres préoccupations.

Un atelier de théâtre forum a été utilisé pour élaborer le règlement intérieur du SPG (mise en scène d'une visite de contrôle, d'une commission d'évaluation, d'une rencontre sur un marché de producteurs) et un atelier de type « world café » a été utilisé avec les administrateurs de RIAM pour réfléchir à la gouvernance nationale du SPG. Lors de cet atelier, un travail de réflexion a été mené en plusieurs sous-groupes qui ont permuté sur les sujets afin de générer des propositions qui se complètent de manière cumulative (Dionnet et al., 2017). Cette réflexion a été menée par une mise en situation de trois demandes : un producteur isolé demande la labellisation, un producteur demande une révision de cahier des charges, un producteur conteste une décision de labellisation.

Figure 2. Prise de décision par échelle de consensus



En parallèle, un concours a été lancé et ouvert pour la création du logo. Enfin les deux moments d'échanges méditerranéens (voyage en France avec la visite de 5 SPG et accueil d'un SPG espagnol et d'un SPG italien à Rabat), permettant des échanges riches pour découvrir d'autres SPG et trouver des options pour améliorer le système actuel, sont venus clore le projet.

Le processus participatif dans son ensemble a impliqué environ 68 participants : environ 37 agriculteurs et 31 consommateurs ou distributeurs - dont 12 appartiennent au comité administratif de RIAM. Les ateliers ont été gérés en français puisque tous les participants étaient bilingues. Tous les documents produits ont été traduits en arabe pour la deuxième campagne de labellisation en 2019.

Protocole de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation (S&E), tout au long du processus participatif, sont essentiels à la fois pour la robustesse et la crédibilité des résultats obtenus et pour évaluer la pérennité du projet. Dans notre cas d'étude, le S&E vise par le biais de quelques indicateurs à évaluer les objectifs du processus participatif, à évaluer l'accès au processus de décision (si le processus est juste et équitable), et à évaluer ses résultats

opérationnels. À ce stade précoce du SPG, nous sommes moins intéressés par le changement de comportement des participants ou les changements organisationnels induits par un processus participatif que par la pertinence des documents cadres élaborés (sont-ils cohérents avec leur démarche ? réalistes ? apparaissent-ils efficaces ?) et leur appropriation par les participants (sont-ils compréhensible par tous, sont-ils compatibles avec toutes les situations individuelles ?).

Notre système de S&E se concentre principalement sur des indicateurs de perception et certains indicateurs d'évaluation descriptifs et analytiques liés à des résultats tangibles.

Pour renseigner les indicateurs, nous utilisons différentes méthodes : chaque atelier a été évalué à l'aide d'une liste de présence, la plupart d'entre eux ont bénéficié d'un enregistrement audio ou vidéo, deux ateliers ont été dédiés aux bilans de la première et seconde campagne de labellisation avec un brainstorming permettant de recueillir la parole de tous les participants (2 ou 3 post-it chacun pour les points positifs et 2 ou 3 post-it chacun sur les points négatifs) (atelier 15 et 16).

Des fiches d'évaluation individuelle par les participants (questionnaires anonymes) ont

été utilisées à la fin des trois grandes étapes : (1) rédaction participative utilisant une échelle de consensus pour la charte et le cahier des charges par les producteurs (ateliers 1 à 4), (2) construction des éléments constitutifs du règlement intérieur utilisant le théâtre forum (atelier 11), et (3) bilan de la première campagne de labellisation. Pour chaque question, les participants peuvent choisir entre trois niveaux de satisfaction : « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord », « ne sait pas » et ajouter un commentaire. L'évaluation a été complétée par les observations directes des évaluateurs et les commentaires des participants consignés dans les comptes rendus des ateliers.

Si l'échantillon des participants aux ateliers peut sembler faible au regard de l'enjeu qu'entend porter le RIAM en termes de diffusion de l'agroécologie, il faut néanmoins préciser que parmi les producteurs impliqués dans le SPG pilote de Rabat, quelques-uns d'entre eux sont des leaders paysans en agroécologie au Maroc et sont donc des médiateurs incontournables pour disséminer ce mode de production au Maroc.

Résultats

Nous présentons et discutons les résultats du projet au regard des 1) objectifs directs et indirects du projet, 2) des attributs de la communauté pouvant expliquer les synergies et les tensions et 3) de l'équité du processus participatif.

La communauté

Parmi la communauté des producteurs qui cherchent à mettre en avant leurs pratiques en agroécologie et qui ont été enquêtés, les systèmes de production sont relativement

hétérogènes. On distingue cependant deux grands types.

Premièrement, on distingue des petites fermes ou jardins dont la première vocation n'est pas commerciale (10 exploitations). Ces exploitations ont une superficie moyenne de 3 hectares, dont 0,75 ha sont alloués au maraichage, le reste est alloué aux arbres fruitiers, aux petits élevages (tels que la volaille) ou à l'apiculture (Figure 3). Les propriétaires sont des citoyens qui ont investi dans l'achat d'un terrain et s'appuie sur le travail d'un salarié permanent à la ferme. Ils se rendent régulièrement à la ferme pour donner des instructions de production. La production est d'abord destinée à l'autoconsommation, le surplus est vendu au marché paysan ou à leur voisinage pour couvrir leur coût de production.

Ces citoyens sont à la retraite ou ont une autre source de revenus. L'agriculture est un lieu d'expérimentation, un mode de consommation et de loisir. Souvent proches de la permaculture, ils ont une approche philosophique, politique ou même spirituelle de l'agroécologie. Six de ces fermes ont été labellisées en 2018 (Figure 1). Ces agriculteurs s'intéressent au projet, notamment pour des raisons liées à l'accès et à l'échange de connaissances, au soutien au développement de l'agroécologie au Maroc et à une méthode de certification alternative.

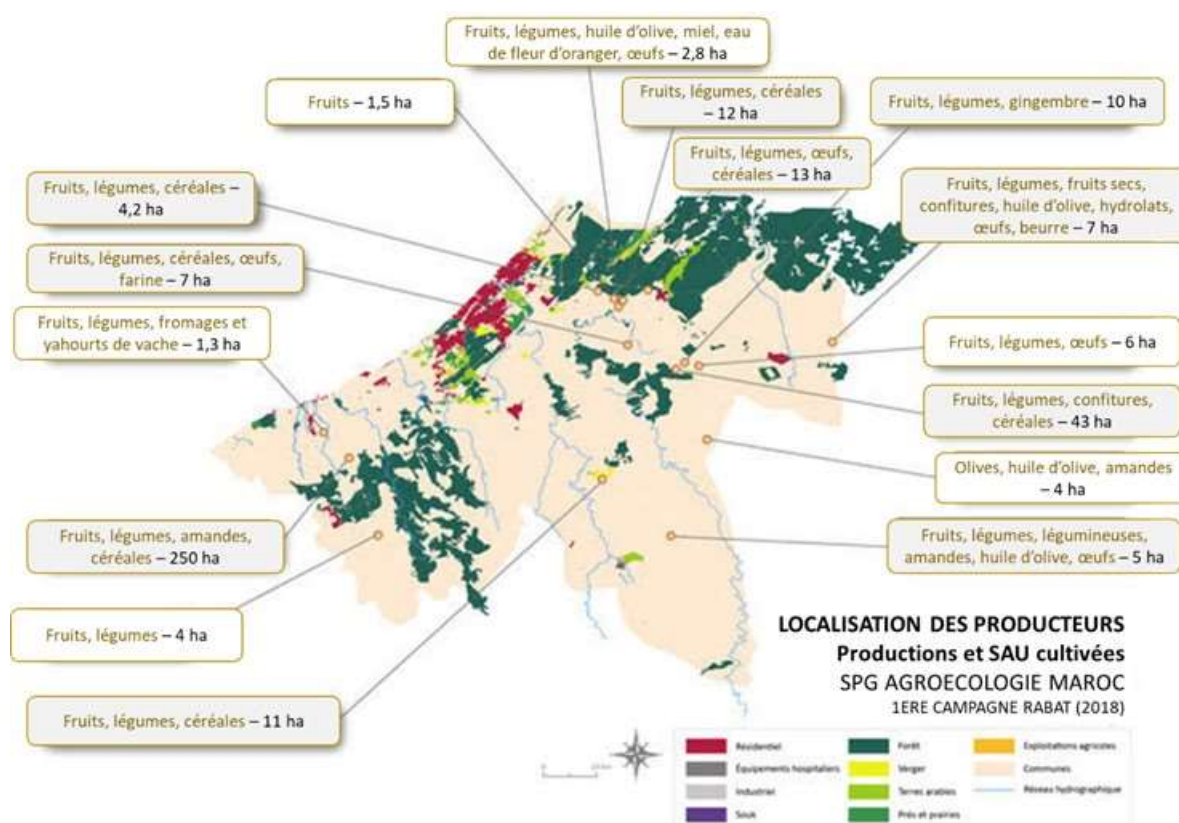
Deuxièmement, il y a des fermes commerciales de taille moyenne (16 fermes). Ces fermes ont une superficie moyenne de 12 hectares dont 1,85 hectare en moyenne alloués au maraichage. Le reste de la zone est alloué à la culture de céréales et / ou à l'élevage bovin ou ovin. Les superficies peuvent parfois dépasser 40 hectares (3 d'entre elles), en lien avec des héritages familiaux importants. Les propriétaires de ces fermes sont souvent des citoyens qui investissent sur des terres familiales qu'ils possèdent déjà en zone rurale.

Il y a en moyenne 2,5 travailleurs permanents dans ces exploitations.

Toutes ces fermes vendent des produits localement soit par le biais de marchés, de paniers (AMAP⁸) ou d'épiceries spécialisées. Trois de ces fermes sont certifiées par un organisme de certification pour l'agriculture biologique européenne. S'ils proposent une autre approche de l'agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes, leur

discours est beaucoup plus pragmatique, notamment parce que les coûts de production de ces fermes sont tels qu'ils ne peuvent pas être couverts de façon permanente par des sources de revenus externes. Dix de ces fermes ont été labellisées en 2018 (Figure 1). Au-delà des raisons proches du premier type de fermes décrit ci-dessus, la labellisation par le SPG présente également un intérêt économique pour ces exploitations.

Figure 3. Caractéristiques et localisation des 16 fermes certifiées en 2018 par le SPG



Source : Adapté par les auteurs d'une carte réalisée par les étudiants du Master 2 *Etude du Développement*. Université Montpellier, 2019.

⁸ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (<http://www.reseau-amap.org/amap.php>)

Les résultats substantiels du processus

Les principaux résultats substantiels du processus participatif ont été : une charte, un cahier des charges pour la production végétale (légumes, fruits et céréales), un formulaire de visite de contrôle et un règlement intérieur du SPG.

La charte

La charte⁹ regroupe des obligations morales que les participants s'engagent à respecter. Cette charte codifie l'idée d'agroécologie au Maroc. Selon l'enquête exploratoire, s'il peut exister une confusion entre produits agro-écologiques et produits traditionnels « beldi » pour 23% des consommateurs et 14% des intermédiaires, il n'y pas de confusion possible pour les producteurs interrogés. Selon eux, les produits « beldi » sont certes des produits issus d'une agriculture paysanne et non industrielle utilisant plutôt des semences ou races locales mais rien n'est dit (ou contrôlé) sur la dimension écologique. Néanmoins, dégager une vision commune de l'agroécologie n'est pas chose facile, car la définition du concept prend différentes significations selon les échelles d'analyse, les contextes et les trajectoires des participants. Malgré l'hétérogénéité des participants, la rédaction de la charte a pourtant été relativement consensuelle, intégrant trois dimensions :

1) « **une agriculture respectant l'environnement et l'écologie** » : 10 engagements tels que la fertilité des sols, les semences et races locales, la diversité des cultures, l'utilisation rationnelle des ressources internes à la ferme, etc.

2) « **l'équité et la durabilité économique des systèmes agricoles sur les territoires** » : deux

engagements concernant des systèmes de production autonomes et résilients (multifonctionnalité), le développement socio-économique du territoire (agir localement).

3) « **une agriculture source de bien-être social** » : quatre engagements relatifs aux exploitations à taille humaine, à la répartition équitable des revenus, à la sécurité alimentaire et à la santé, à des conditions de travail décentes pour les travailleurs et à la formation.

Par conséquent, les orientations prises par la charte montrent clairement une vision de l'agroécologie liée à un projet de société, et pas seulement à un système de production ou mode de consommation.

Les dissensions entre les participants ne sont apparues qu'avec les représentations différenciées du rôle de la charte : entre utopie et pragmatisme. Par exemple, de nombreuses discussions ont eu lieu concernant l'engagement à « contribuer à la sécurité alimentaire et de garantir une alimentation saine à portée de tous ». En effet, étant donné le niveau de pauvreté qui existe encore au Maroc et les coûts de production en agroécologie notamment en terme de temps de travail requis pour remplacer les produits phytosanitaires, les prix de vente des produits agroécologiques ne sont pas aujourd'hui à la portée de tous.

Suite à l'évaluation de ce travail, sur 12 producteurs ayant répondu au questionnaire et ayant participé à la rédaction de la charte, 90% pensent que les propositions de la charte sont pertinentes (cohérentes avec leur démarche).

Le cahier des charges « productions végétales »

Le cahier des charges pour les « productions végétales »¹⁰ traduit l'idée de l'agroécologie en

⁹ http://reseauiam.org/upload/documents/charte_spgiamvdef2018.pdf

¹⁰ http://reseauiam.org/upload/documents/cdcpv_spgiamdef201.pdf

pratiques concrètes assorties d'obligations, de prohibitions et de recommandations. Les pratiques en agroécologie ont pour but de rendre l'agriculture plus durable, au-delà de la parcelle, jusqu'à l'ensemble du système productif (système agricole).

Le consensus sur la rédaction du cahier des charges a été beaucoup plus difficile à obtenir qu'en ce qui concerne la charte.

La première raison est liée à l'hétérogénéité du groupe en termes de connaissances, de capital financier et à l'importance de la rentabilité économique de leur exploitation. Ces différences se traduisent par des pratiques agricoles différenciées, allant d'un système agricole sans intrants synthétiques à des systèmes de permaculture stricte.

Les spécifications finales obtenues par consensus rassemblent 8 éléments: 1) les modalités d'exploitation et la sélection des cultures; 2) la gestion des sols et la fertilisation; 3) la prévention et la lutte contre les maladies, les ravageurs et les mauvaises herbes; 4) les plantes et semences utilisées; 5) l'équipement agricole; 6) la gestion de l'eau à la ferme; 7) les déchets à la ferme; 8) les conditions de travail des ouvriers agricoles.

Les débats les plus contradictoires ont concerné la mécanisation lourde (nécessité de permettre l'utilisation de tracteurs pour les producteurs de grandes superficies), les engrais externes (non pertinents pour les agriculteurs en permaculture), l'eau d'irrigation (nécessité de permettre un forage en profondeur pour certains producteurs disposant de peu d'eau), l'investissement (difficulté pour certains producteurs d'investir dans le traitement des eaux usées ou des réservoirs de stockage d'eau).

Les débats ont été compliqués sur les semences (très peu de semences certifiées biologiques sont disponibles au Maroc) et sur les emballages (entre emballages écologiques

et emballages réutilisables). Ces débats ont amenés à rédiger des critères « recommandés », avec un délai d'évolution exigé, plutôt qu'« obligatoires » sur ces thèmes, permettant à la fois une prise de conscience des utilisateurs du cahier des charges, une perspective d'amélioration des pratiques, sans pour autant exclure d'emblée ceux qui ne peuvent mettre en application *stricto sensu* ces critères.

Si la dimension sociale est apparue importante dans la charte, il est à noter que seuls des critères relatifs aux conditions de travail des travailleurs ont finalement été spécifiés dans le cahier des charges (égalité de salaires entre hommes et femmes, salaire décent, formation).

La deuxième raison expliquant les difficultés rencontrées dans la rédaction du cahier des charges est que les participants sont divisés entre l'idée d'avoir un niveau élevé de pratiques exigeantes et le fait que ce référentiel ne doit pas être une barrière à l'entrée pour les petits agriculteurs souhaitant se lancer dans l'agroécologie.

Parmi les 12 agriculteurs ayant participé au cahier des charges, 78% ont déclaré dans la fiche d'évaluation que les « obligations » et les « interdictions » du cahier des charges sont réalistes et seulement 50% que les critères « recommandés » du cahier des charges peuvent être atteints par tous. Cette évaluation suggère que même en utilisant une méthode de consensus, il subsiste encore des doutes parmi les participants sur la pertinence du cahier des charges.

Le règlement intérieur du SPG

Le règlement intérieur explique à la fois les rôles et responsabilités des différentes instances qui structurent le SPG – les groupes locaux, les commissions locales (COLOC), la commission nationale (CONAT) – mais aussi les règles d'accès à ces instances. Il explicite

également les modalités de contrôle choisies pour la certification des fermes et les règles qui évitent les risques de triche ou d'ententes frauduleuses entre producteurs. Chaque ferme est contrôlée par un trinôme d'enquêteurs (deux producteurs et un consommateur) une fois par an au cours d'une campagne de visites programmée. Un trinôme différent est désigné pour chaque ferme et il ne doit pas y avoir de réciprocité dans les contrôles (le producteur A contrôlé par B ne peut pas inspecter B). Cette règle est inspirée d'autres SPG dans le monde (Lemeilleur et Allaire, 2018).

La présence systématique de consommateurs lors des contrôles et des tests de résidus de pesticides sur les produits et le sol réalisés sur 10% des fermes de manière aléatoire viennent compléter la robustesse des contrôles.

Le règlement intérieur¹¹ n'a pas généré en soi de dissensions majeures. La technique du théâtre forum a semble-t-il été un outil très approprié pour permettre à la fois de mettre en situation les étapes du SPG mais également de générer des solutions collectives aux problèmes mis en scène lors de ces étapes. Sur les 15 participants ayant répondu aux questionnaires et ayant participé au forum théâtre, 100% ont déclaré que l'atelier était utile et efficace. Néanmoins deux producteurs ayant participé à cet atelier ont finalement décidé de ne pas participer au SPG, mettant en doute la capacité du contrôle pour la crédibilité du label.

C'est plutôt à l'épreuve de deux campagnes de labellisation que nous pouvons faire état du résultat obtenu. Lors de la première campagne de labellisation, des situations non prévues dans le règlement intérieur sont apparues. Deux exploitations n'avaient pas été totalement contrôlées car elles englobent plusieurs sites distants, deux autres

exploitations n'avaient pas de zone tampon entre les zones de production agroécologique et conventionnelle car la parcelle appartient à plusieurs frères à la fois. Pour une autre exploitation, une inadéquation a été observée entre ce qui était produit sur la ferme et les produits vendus par cette ferme sur le marché paysan.

Ainsi, des visites de contrôle complémentaires ont été mises en place pour ces exploitations. La commission nationale du SPG (CONAT) a également demandé un rapport de suivi de la production pour les prochaines visites de contrôle des futures campagnes de labellisation. De plus, lorsqu'il y a une ambiguïté sur des parcelles indivisibles, un engagement sur l'honneur du producteur ainsi que des analyses de sol sont demandés au producteur. Ces nouvelles règles ont été intégrées au règlement intérieur.

Le premier bilan de campagne collectif a soulevé également des problèmes liés à la posture des enquêteurs. L'écriture d'un code d'éthique et déontologique a été proposée et mise en place pour la seconde campagne. Suite à cet atelier, parmi les 15 participants ayant répondu au questionnaire d'évaluation, 85% pensent que les propositions d'amélioration du SPG sont globalement pertinentes.

Le second bilan de campagne collectif a cependant de nouveau soulevé des problèmes concernant le fonctionnement du SPG notamment sur l'implication des producteurs à participer aux visites de contrôle et à participer aux réunions de commission locales (COLOC) qui statuent collectivement sur l'avis à donner pour la labellisation. Si ces implications sont explicitement obligatoires dans le règlement intérieur (chaque producteur doit obligatoirement réaliser deux visites de contrôle dans d'autres fermes), une grille de

¹¹ http://reseauiam.org/upload/documents/risp_g_marocvdef5juin.pdf

sanction devra être élaborée et insérée dans le règlement pour qu'il soit respecté.

Par ailleurs, selon le règlement intérieur, les groupes locaux qui rassemblent des personnes de la même zone géographique qui souhaitent s'impliquer dans le SPG n'ont pas nécessairement une structure juridique. Or il est apparu pour certains participants à l'issue de la seconde campagne, que cette absence de structuration locale formelle empêchait la clarté des responsabilités vis-à-vis des instances nationales du RIAM et une certaine autonomie des groupes locaux.

L'expérience pilote du SPG n'a été mise en œuvre que dans la région de Rabat, mais le SPG est appelé à devenir national. La question de la structuration des lieux de gouvernance du SPG sera essentielle dans une perspective de changement d'échelle du projet.

Les résultats opérationnels du SPG

Sur le plan opérationnel, au printemps 2018, la première campagne de labellisation SPG a été lancée. Parmi les 26 fermes impliquées dans le processus participatif, seulement 16 ont fait la demande de labellisation. Il s'agissait principalement des fermes les plus impliquées historiquement dans l'agroécologie et depuis le début du processus de construction du SPG. Ces fermes ont toutes pu être certifiées dès la première année. En novembre 2018, le groupe SPG à Rabat comptait 41 personnes dont des producteurs, des consommateurs et des intermédiaires (restaurants, épiceries, etc.).

Pour la campagne de 2019, 26 des 27 fermes qui ont demandé la certification ont été certifiées (une ferme présentait des non conformités). Il est à noter que parmi les producteurs, 5 ont également obtenu le label d'agriculture biologique du Maroc depuis fin 2018.

En 2019, le RIAM a présenté le SPG dans les villes de Marrakech et Casablanca, et depuis le début de l'année des ateliers participatifs sont menés à Marrakech auprès d'un groupe constitué pour permettre la présentation, la modification et la réappropriation du SPG, de ces documents et de son fonctionnement, par ces nouveaux participants.

Les productions certifiées par le SPG sont vendues principalement sur les marchés paysans qui se sont développés à Rabat (marché *Souk al Fallah*, marché de Guich Oudaya, et marché de Nature et éveil) mais également au travers de boutiques spécialisées en ville et de paniers pré-commandés.¹²

Dans la pratique, hormis quelques conflits interindividuels apparus lors d'une visite de contrôle, inhérents au processus d'action collective, les deux premières campagnes de labellisation semblent avoir globalement bien fonctionné. Lors des ateliers de bilan de campagnes, on note cependant un problème récurrent d'organisation des visites de contrôle – il n'est pas simple de trouver des dates qui correspondent à la fois à la ferme visitée et aux 3 enquêteurs qui lui ont été attribués de manière aléatoire par les référents de la commission locale (COLOC); les responsabilités pour l'organisation des visites ne sont pas claires.

Suite au second bilan de campagne, il a été proposé d'allonger la période pour réaliser les visites de contrôle et que le producteur concerné par le contrôle de sa ferme soit en charge de trouver la date qui convienne le mieux aux enquêteurs.

Par ailleurs, lors de ces deux ateliers, il a été également soulevé le manque de compétences des enquêteurs en termes de réalisation d'enquête et de compétences en agroécologie. Il a été pointé que la mise en œuvre du SPG ne peut s'épargner la mise en place de formations

¹² <http://reseauiam.org/fr/lieuxvente>

complémentaires par le RIAM. Par ailleurs, il a été proposé que les nouveaux demandeurs qui jusqu'alors n'ont reçu qu'une seule visite de facilitateur sur leur ferme avant leur visite de contrôle l'année suivante, devraient non seulement avoir au moins deux visites par le facilitateur mais également participer à des visites de contrôle dans d'autres fermes en guise de formation complémentaire.

Enfin, lors du bilan de seconde campagne, il a été soulevé qu'il est parfois difficile de verbaliser des critiques et recommandations sur les fermes dès lors qu'elles ne concernent pas explicitement une non-conformité avec le cahier des charges.



Logo SPG

Résultats procéduraux de l'approche participative pour la construction du SPG

En ce qui concerne l'objectif visant à **améliorer la compréhension et l'acceptation des principes du SPG par les participants**, sur un total de 42 participants au questionnaire d'évaluation, 97% ont déclaré que les objectifs des ateliers étaient clairs et 95% que les objectifs de l'ensemble du projet étaient clairs.

Concernant **l'accès au processus de décision**, aucun participant n'a assisté aux 15 ateliers mais le nombre de participants est resté constant dans le temps. Les 4 premiers ateliers participatifs réservés aux producteurs ont impliqué en moyenne 10 participants, les autres ateliers en moyenne 22 participants (et 8 pour l'atelier des administrateurs RIAM et 10 pour le voyage collectif en France). En outre, tous les répondants aux questionnaires ont déclaré être toujours intéressés par les prochaines étapes. Le roulement des participants est essentiellement dû à leur



Marché paysan à Rabat

indisponibilité en fonction du jour et de l'horaire des ateliers.

Tous les participants ont déclaré pouvoir exprimer publiquement leurs idées lors de l'atelier, 95% ont déclaré que les animateurs étaient neutres quant au contenu des discussions et 95% que la méthode de travail était efficace. Néanmoins, de nombreux participants (36%) se sont inquiétés de la représentativité des participants à l'atelier. En effet, les participants sont nécessairement les producteurs qui déclarent appartenir au mouvement de l'agroécologie, mais pas nécessairement tous les producteurs susceptibles de viser le label – ceux qui ne savent même pas qu'ils respectent ces pratiques traditionnellement, par défaut. D'un point de vue opérationnel, lors du second bilan de campagne, deux fois plus de participants ont estimé que le principe d'*horizontalité* (tel que le fonctionnement du SPG tient compte de l'avis de chacun) est bien mis en œuvre dans le SPG de Rabat.

Concernant les **objectifs indirects, en termes cognitifs**, 58% des participants ont déclaré avoir appris les pratiques agro-écologiques lors des ateliers participatifs. Il convient également de noter que 82% des participants ont déclaré avoir découvert de nouvelles pratiques au cours des visites de contrôle et 92% lors des sessions du COLOC. D'un point de vue opérationnel, lors du second bilan de campagne, 50% de plus de participants ont estimé que le principe **d'amélioration des pratiques et d'échange de connaissances** est bien mis en œuvre dans le SPG de Rabat.

Sur le plan relationnel pour **renforcer la communauté**, la plupart des participants ont déclaré avoir appris sur les autres membres du réseau : 71% lors d'ateliers participatifs, 82% lors de visites de contrôle et 100% lors des sessions de COLOC. Des contacts ont été établis entre producteurs et entre producteurs et

consommateurs, généralement déconnectés. La compréhension mutuelle a été favorisée.

Lors du premier bilan de campagne, les participants ont souligné une collaboration et une confiance accrues au sein du groupe. Cependant, la causalité entre le SPG et ces effets n'est pas pleinement démontrée et peut provenir d'autres actions collectives telles que les marchés paysans de Rabat, créés quelques mois auparavant avec quasiment les mêmes participants.

D'un point de vue opérationnel, lors du second bilan de campagne, 50% de plus de participants ont estimé que le principe de **confiance** n'est pas encore réellement appliqué dans le SPG. Il existe encore un doute sur l'origine d'une non-conformité qui peut être liée, soit à une difficulté subie par le producteur (contamination extérieure, manque de compétence, etc.), soit à une tromperie volontaire.

Discussion et conclusion

La description des résultats montre que les différents documents cadres du SPG sont maintenant disponibles pour la communauté (charte, cahier des charges et règlement intérieur). Le processus de S&E montre que ces documents et la manière dont les décisions ont été prises pour les construire sont appréciés par les participants. Par ailleurs, les premiers résultats opérationnels ont montré la capacité de l'organisation à compléter et améliorer les règles face à des situations concrètes non anticipées (différents sites d'exploitation, parcelle indivisible, adéquation entre production produite et vendue, etc.).

Le système semble également relativement efficace compte tenu du très faible nombre de disputes lors de la mise en application du SPG. Il faut cependant prendre ce résultat avec

précaution parce qu'il est évident qu'un certain nombre de frustrations ou de désaccords n'ont peut-être pas eu l'occasion encore de s'exprimer.

La méthode utilisée et le travail des facilitateurs ont également été bien évalués par les participants. Néanmoins, un certain nombre de critiques émergent déjà, inhérentes aux approches participatives.

Même si les ateliers étaient ouverts à l'ensemble des producteurs connus localement pratiquant l'agroécologie, le fait que seule une partie participant activement rend compte d'une auto-sélection des acteurs qui biaise alors la représentativité attendue des participants. Celle-ci peut être due à la capacité des producteurs à se rendre disponibles, à leur facilité à travailler en groupe, au langage et aux méthodes utilisées par les facilitateurs. Un autre biais de l'approche choisie est d'avoir basé l'ensemble des résultats sur l'expertise locale des usagers, sans intégrer d'expertise savante ou académique. Enfin, si la réalisation du projet n'a pas engendré de conflits, des tensions ont pu apparaître lors d'un ou deux ateliers entre facilitateurs et participants par manque de clarté pour certains participants sur le mandat des facilitateurs.

Pour le futur, il est évident qu'un grand nombre de défis restent encore à soulever pour ce SPG au Maroc, notamment en termes de changement d'échelle.

L'approche participative semble être une approche idéale pour rendre un projet plus durable, s'il est construit selon les souhaits d'une majorité d'usagers. L'enjeu est de pouvoir continuer un processus participatif et collaboratif. Les nouveaux acteurs entrants devront pouvoir s'exprimer en proposant de modifier les règles s'ils en ressentent un besoin collectif. Néanmoins, la démocratie participative n'est pas un système de gouvernance spontané et nécessite une

pédagogie et des règles collectives fortes à mettre en œuvre. Elle appelle à créer des procédures claires permettant de réviser les règles pour encourager leurs améliorations, et enregistrer leurs modifications afin de garder un historique de ce qui a été essayé et des résultats obtenus.

Si les acteurs du système ont un gain suffisamment important à rester dans le SPG (financier ou en termes d'échanges de connaissances et de réseau social), ils seront disposés à investir du temps pour la recherche des meilleures options. Le RIAM a donc pour enjeu de promouvoir ce label pour le faire connaître des consommateurs, animer les échanges et les formations autour de l'agroécologie (notamment promouvoir des espaces où les producteurs parlent des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur ferme), promouvoir les échanges de services entre les acteurs (information sur les fournisseurs d'intrants, commandes groupées, échanges de semences, projets collaboratifs, informations sur les réseaux de distribution, etc.). Pour cela, et pour appuyer toute la coordination du SPG, il semble impératif que le RIAM dégage des ressources nécessaires pour payer des heures de travail salarié.

Enfin, pour répondre aux préoccupations récurrentes des participants concernant l'inclusion des petits producteurs dans le SPG, le système devra concevoir des passerelles privilégiées pour les agriculteurs de petites exploitations. Par exemple, il sera utile de traduire systématiquement les documents et la formation en arabe, d'organiser des réunions en milieu rural sur l'agroécologie et le SPG, d'imaginer un service d'aide pour compléter les documents administratifs, d'inclure peut-être un paiement progressif (en fonction du chiffre d'affaires? des surfaces de terres exploitées? des volumes produits?) pour obtenir le label, ou encore de mettre en œuvre un fonds

solidaire et des projets de volontariat sur les fermes qui en ont besoin, etc.

Pour conclure, le développement du SPG au Maroc devra également être complémentaire à la certification publique de l'agriculture biologique qui vient d'être mise en place, afin de permettre aux producteurs de passer d'un label à l'autre en fonction des marchés ciblés. Le SPG apparaît donc comme un mode de garantie complémentaire, même si cette opportunité ne dit rien du soutien public que cette alternative pourrait recevoir au Maroc.

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier Anne Berchon de CoTéAct pour son animation de l'atelier de théâtre forum, moment fort et décisif pour l'élaboration du fonctionnement du SPG.

Elles remercient également la Fondation Crédit Agricole pour le Développement Durable, dont le soutien financier a permis une partie de cette recherche-action, notamment le voyage en France et l'accueil des SPG méditerranéens à Rabat, moments clés également de la construction du SPG.

Un remerciement spécial va aux initiatives et leurs membres qui nous ont accueillis en France— Nature et Progrès (le siège national, COMAC Lozère, Gard et Hérault), Flor de Peira et le syndicat des SIMPLES—ainsi qu'aux membres des initiatives qui sont venus à Rabat pour témoigner de leur expérience – Cesar de la Cruz du SPG de Grenade et impliqué dans la Federación Andaluza de Productores y Consumidores, et Mario Costa du SPG italien Impollina/Actioni.

Références

Aderghal M, Lemeilleur S, Romagny B, 2019. [Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes : étude de cas sur l'agglomération de Rabat \(Maroc\)](#). Notes techniques, AFD (Ed.). Paris (France).

Dionnet M, Imache A, Leteurtre E, Rougier JE, Dolinska A, 2017. [Guide de concertation territoriale et de facilitation](#). Montpellier, France: LISODE.

El Khallouki A, Bouzidi Z, Abdellaoui E, 2019. [L'agro-écologie : une alternative de création de l'emploi pour la jeunesse rurale et une garantie de sécurité sanitaire pour le consommateur](#). *Alternatives Rurales*, 7.

Hassenforder E, Smajgl A, Ward J, 2015. [Towards understanding participatory processes: framework, application and results](#). *Journal of Environmental Management* 157: 84-95.

IFOAM, 2008. [One earth, many hands](#). IFOAM Annual Report. Bonn, Germany: International Federation of Organic Agriculture Movements, 28.

Lemeilleur S, Allaire G, 2018. [Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique : Une réappropriation des communs intellectuels](#). *Economie Rurale* 365 (juillet-septembre).

Loconto A, Poisot AS, Santacoloma P, 2016. [Innovative markets for sustainable agriculture: how innovations in market institutions encourage sustainable agriculture in developing countries](#). Rome: FAO, 390.

Marzouk H, Gbemenou BS, 2014. *Consommation des produits biologiques: analyse de marchés et comportement du consommateur marocain*. Rabat: Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

Rais I, Faysse N, El Hirsch A, Ait El Mekki A, 2016.
[Contribution pour la mise en place d'une filière de menthe de qualité garantie à Casablanca et Meknès.](#) *Alternatives Rurales*, 4.